

Le 15 mai 2026,

████████████████████

Président-Rapporteur du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises

████████████████████

Rapporteuse spécial sur le droit humain à un environnement propre, sain et durable

████████████████

Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation

████████████████

Rapporteur spécial sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelles des produits et déchets dangereux

████████████████

Rapporteur spécial sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement

**REPONSE DE DAIKIN CHEMICAL FRANCE A LA LETTRE DU RAPPORTEUR SPECIAL
REF. DE LA LETTRE : AL OTH 35/2026**

Daikin Chemical France (ci-après « DCF ») soumet respectueusement la présente réponse à la lettre en date du 13 mars 2026, adressée à ██████████, Président de Daikin Chemical France, dans le cadre de la procédure de communication des procédures spéciales mise en place par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (ci-après « HCDH »).

DCF reconnaît l'importance des questions soulevées dans ce courrier. L'entreprise a toujours eu, et continue d'avoir à cœur de fabriquer ses produits de manière responsable, dans le respect total de l'ensemble des lois et réglementations applicables et sous le contrôle des autorités compétentes.

Nous tenons, néanmoins, à souligner que les informations fournies au HCDH sont, à certains égards, incomplètes et inexactes. Nous sommes donc reconnaissants de pouvoir apporter, par la présente, un rappel factuel de nos activités à Oullins-Pierre-Bénite, de la finalité et de l'utilité industrielle des produits qui y sont fabriqués, ainsi que des mesures mises en œuvre en matière environnementale.

1. DCF et la finalité industrielle de ses activités

DCF est une filiale de Daikin Chemical Europe GmbH et, indirectement, de Daikin Industries Ltd. Depuis 2004, DCF exploite son site de production d'Oullins-Pierre-Bénite (ci-après le « Site »),

dans le département du Rhône, en région Auvergne-Rhône-Alpes. Le Site emploie 70 personnes et fonctionne en continu, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

L'activité principale du Site consiste à produire des fluoroélastomères, c'est-à-dire des caoutchoucs synthétiques de haute performance conçus pour des applications industrielles exigeantes. Les matériaux produits par DCF sont destinés à des usages pour lesquels la résistance à la chaleur, à la pression, à des environnements chimiques agressifs, à l'humidité et aux contraintes mécaniques est essentielle. Ils sont notamment utilisés dans des durites et systèmes d'étanchéité pour des applications automobiles, y compris pour les véhicules électriques, ainsi que dans des composants utilisés dans les équipements de fabrication de semi-conducteurs et dans certaines applications industrielles d'étanchéité. Il ne s'agit pas de produits de consommation destinés au grand public, mais de matériaux spécialisés utilisés dans des applications où la durabilité, la fiabilité opérationnelle, la sécurité et une longue durée de vie sont requises.

DCF comprend que la lettre des procédures spéciales porte plus particulièrement sur le PFOA, le PFOS, l'APFN et le PFHxS. À la connaissance de DCF, le PFOS, l'APFN et le PFHxS n'ont été utilisés dans aucun procédé de fabrication sur le Site depuis le début de son exploitation en 2004. Conformément aux exigences techniques et réglementaires applicables à l'époque, le PFOA a été utilisé par DCF comme un agent de procédé de 2004 à 2008. La classification harmonisée actuelle du PFOA au titre de l'annexe VI du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), y compris sa classification en Repr. 1B (H360D) et en Carc. 2 (H351), cette dernière signifiant que le PFOA est considéré comme un cancérogène suspecté pour l'homme, repose principalement sur des données expérimentales issues d'études animales, et non sur des données humaines. En tout état de cause, le PFOA a été remplacé par une autre substance en 2008 et n'est plus utilisé sur le Site depuis cette date.

Il est également important de rappeler que le sud de l'agglomération lyonnaise, et plus largement la Vallée de la chimie, accueillent des activités industrielles depuis plus d'un siècle dans des secteurs variés, notamment la chimie, la pétrochimie, l'énergie et les matériaux de pointe. Les PFAS ont été utilisés pendant plusieurs décennies dans de nombreux secteurs industriels, ainsi que dans des applications non industrielles. La présence de PFAS dans l'environnement peut ainsi avoir des origines multiples, tenant notamment à des activités industrielles historiques, à des incendies, à l'utilisation de mousses anti-incendie, ainsi qu'à divers usages domestiques et professionnels.

2. Dialogue avec les communautés locales et protection des salariés

Les activités de DCF sont menées conformément aux cadres réglementaires français et européens, notamment les autorisations d'exploitation, arrêtés préfectoraux, obligations environnementales et les exigences en matière de santé et de sécurité au travail. Le Site et les activités qui y sont exercées ont également fait l'objet d'évaluations de risques environnementaux et d'études d'impact requises par le droit français, dans le cadre des procédures d'autorisation conduites par les autorités compétentes. Enfin, les activités de production de DCF sont conformes à des normes strictes reconnues au niveau international et à des systèmes de gestion mis en œuvre à titre volontaire (environnement : ISO 14001 ; santé et

sécurité au travail : ISO 45001). Les connaissances scientifiques et les capacités techniques évoluant en permanence, le Site adapte régulièrement ses pratiques pour tenir compte de ces évolutions.

DCF reconnaît l'importance d'une consultation effective des groupes potentiellement concernés et des autres parties prenantes pertinentes, dans la mesure appropriée à la taille de l'entreprise ainsi qu'à la nature et au contexte de ses activités. Cet engagement se reflète dans des échanges réguliers entre DCF et les parties prenantes suivantes pour expliquer ses activités et les mesures mises en œuvre afin de répondre à leurs préoccupations éventuelles.

(1) Communauté locale

DCF estime qu'il est important d'écouter les préoccupations qui peuvent s'exprimer localement au sujet des PFAS et d'y répondre par des éléments factuels et par le dialogue avec la communauté locale.

Plus précisément, en ce qui concerne DCF et ses activités, l'entreprise a, au cours des dernières années, organisé des journées portes ouvertes sur le Site, accueillant des riverains ainsi que des ONG telles que Bien Vivre à Pierre-Bénite et PFAS Contre Terre. Les échanges qui ont eu lieu ont été francs et les associations ont salué les efforts de DCF pour agir en toute transparence.

En outre, DCF s'est employée à mettre à la disposition du public des informations factuelles sur l'activité du Site, notamment les produits qui y sont fabriqués, leur finalité, les dispositifs mis en place pour assurer la maîtrise des émissions ainsi que les mesures prises au fil du temps pour davantage renforcer ces dispositifs. À cette fin, DCF a mis en ligne un [site internet dédié](#), régulièrement mis à jour afin de refléter les améliorations apportées aux systèmes de traitement, les efforts de substitution engagés et les évolutions de la production.

DCF s'engage également à faire preuve de transparence vis-à-vis des médias, en se rendant disponible pour répondre aux questions et fournir des explications détaillées concernant le Site, ses produits et les mesures de maîtrise des émissions. Dans cette optique, l'entreprise a accueilli et continue d'accueillir régulièrement des journalistes pour des visites du Site.

La même approche guide les relations de DCF avec les services de l'Etat. DCF est en contact régulier avec ses autorités administratives de tutelles, chargées de la supervision du Site. Par ailleurs, DCF s'attache à maintenir une relation constructive avec les élus locaux et les pouvoirs publics, notamment le maire d'Oullins-Pierre-Bénite, la Métropole de Lyon et les instances régionales.

Enfin, Daikin Chemical Europe GmbH, société mère de DCF, a mis en place un dispositif de signalement dénommé « Speak-Up », par l'intermédiaire duquel toute personne peut signaler, via [le site internet de l'entreprise](#), des irrégularités relatives aux activités de Daikin Chemical Europe GmbH et de ses filiales, y compris DCF.

(2) Employés

DCF identifie, évalue et gère les expositions professionnelles, et forme ses salariés afin que leur travail soit effectué dans les conditions les plus sûres possibles. Cette approche a été maintenue au fil du temps et est constamment adaptée pour tenir compte de l'évolution des connaissances scientifiques et techniques, ainsi que des avis exprimés par le comité d'entreprise.

Les installations de DCF ont été conçues avec un niveau élevé de confinement des procédés afin d'assurer le contrôle des émissions et de l'exposition professionnelle aux substances PFAS utilisées.

Des mesures opérationnelles quotidiennes ont également été mises en œuvre sur le Site. Comme sur tout site industriel chimique, les règles de sécurité sont strictes et appliquées avec rigueur. Tous les salariés reçoivent une formation d'accueil à l'utilisation des substances chimiques, complétée par des formations et un apprentissage spécifique au poste occupé. Les salariés sont également tenus de porter les équipements de sécurité standard ainsi que, lorsque cela est nécessaire, des équipements de protection adaptés à certaines tâches.

Plus généralement, la médecine du travail a accès aux fiches de données de sécurité des matières premières, additifs, produits de maintenance et produits finis utilisés sur le Site, et peut prescrire des examens complémentaires aux salariés lorsqu'elle l'estime nécessaire.

S'agissant de l'accès des salariés aux voies de recours, le dispositif européen de signalement mis à disposition par Daikin Chemical Europe GmbH via le canal « Speak-Up », mentionné ci-dessus, est également accessible aux salariés de DCF.

3. Gestion des impacts environnementaux potentiels

DCF a déployé, dans la durée, des efforts soutenus afin d'assurer la maîtrise de ses émissions dans l'eau et dans l'air, dans le plein respect de l'ensemble des lois et réglementations applicables. DCF s'attache à assurer la maîtrise des émissions à la source dans la mesure du possible, à renforcer les mesures de confinement et de traitement, et à améliorer en permanence la performance environnementale du Site grâce à des investissements continus et à des travaux de recherche sur des solutions de traitement plus performantes.

(1) Eau

Un système de traitement des eaux a été installé dès le démarrage de l'exploitation du Site en 2004. Dans le cadre de son engagement en faveur de l'amélioration continue de l'efficacité de ses installations et de la réduction de son empreinte environnementale, DCF a investi, en 2017, dans une unité de traitement des eaux à haute performance combinant charbon actif et technologie d'osmose inverse, pour un montant d'environ 2,2 millions d'euros. Cette unité de traitement s'est révélée très performante et permet de capter 99,99 % des émissions de PFAS du Site dans l'eau.

Cette unité de traitement des eaux fait l'objet d'un suivi étroit et régulier. Plus précisément, les eaux traitées sont analysées quotidiennement, après traitement, par un laboratoire externe, conformément à des méthodes normalisées portant sur 22 PFAS. En outre, quatre contrôles

inopinés menés par les autorités en 2022, 2023, 2024 et 2025 ont confirmé les résultats de ce suivi quotidien.

(2) Air

Les émissions atmosphériques font l'objet d'une surveillance tout aussi étroite sur le Site, et des mesures de maîtrise adaptées ont été mises en œuvre ces dernières années. DCF a installé des systèmes de filtration au charbon actif permettant de capter 92 % des émissions d'hexafluoropropylène (HFP), substance utilisée dans la fabrication du principal fluoroélastomère produit par DCF.

D'ici à la fin de l'année 2026, DCF prévoit également d'introduire des technologies complémentaires permettant de capter le HFP au stade de la dispersion et de le réutiliser au stade de la polymérisation.

S'agissant du bisphénol AF, utilisé dans l'atelier de pré-compound, des mesures spécifiques ont été introduites dès la mise en service de cet atelier par DCF en février 2024. Ces mesures ont ensuite été renforcées par l'installation de « filtres absolus » en octobre 2024, conformément à l'engagement de DCF d'améliorer en continu l'efficacité de ses systèmes de maîtrise des émissions. Ces filtres reposent sur une technologie développée par Daikin et ramènent les émissions de bisphénol AF à un niveau quasi nul, soit de 1 à 2 grammes par an.

Une évaluation des risques sanitaires relative à l'activité de pré-compound, transmise par DCF aux autorités compétentes dans le cadre de la procédure d'autorisation de cette unité, a indiqué que les risques sanitaires associés étaient maîtrisés sur la base du système de filtration initial alors en place. Les filtres absolus désormais installés permettent d'assurer une maîtrise encore plus poussée des émissions liées à cette activité.

(3) Substitution

DCF mène des travaux de recherche continus afin d'identifier des substances susceptibles de remplacer de manière satisfaisante les substances PFAS utilisées sur le Site, tout en préservant les propriétés technologiques spécifiques de ses produits.

À ce titre, DCF a cessé d'utiliser le PFOA sur le Site en 2008 et l'a remplacé par le PFHxA. Plus récemment, en janvier 2026, DCF a remplacé le PFHxA par un surfactant non fluoré (non PFAS). Des travaux complémentaires se poursuivent concernant d'autres substances, en fonction de la faisabilité technique, des exigences de sécurité des produits, ainsi que de l'évolution des connaissances scientifiques et réglementaires.

DCF entend également tirer parti de la substitution pour développer des applications à plus forte valeur ajoutée et des matériaux plus avancés. Cette démarche contribue à la pérennité du Site dans un environnement international fortement concurrentiel, y compris face à des producteurs opérant en dehors de l'Union européenne dans des cadres réglementaires moins exigeants.

En définitive, l'approche de DCF repose sur une combinaison de suivi constant, de maîtrise des émissions, de substitution lorsque cela est possible et d'amélioration continue dans le temps.

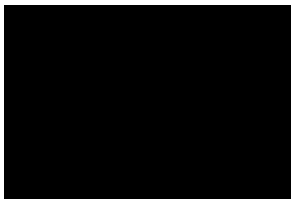
4. Conclusion

Comme exposé ci-dessus, DCF est attachée à la conduite responsable de ses activités, au dialogue avec ses parties prenantes, au respect de la réglementation, à la réduction progressive des risques et à l'amélioration continue de ses activités.

DCF salue l'occasion donnée par les procédures spéciales de présenter son engagement en faveur d'un environnement de travail sûr et des efforts engagés depuis de nombreuses années pour dialoguer avec ses parties prenantes et les groupes potentiellement impactés par l'activité du Site.

DCF espère que cette réponse aidera les procédures spéciales à mieux comprendre les enjeux de sa situation et les dynamiques locales.

Veuillez agréer, Excellences, l'expression de notre très haute considération,



Daikin Chemical France SAS